

# UN1TÉ NUITEUX

**11 MARS 2026, RÉUNION SPÉCIFIQUE « NUITEUX »,  
ORGANISÉE PAR LA DRHFS.**

UN1TÉ a dénoncé la Fiche Technique  
du 3 décembre 2025 (Un dossier ALLIANCE PN...).

## **LA DRHFS REVIENT SUR SA POSITION**

Grâce à ses nombreux exemples et arguments,  
UN1TÉ obtient de nouvelles réunions dans  
l'optique de réécrire la fiche technique DRHFS.

En attendant ces réunions, la DRHFS va rappeler  
aux chefs de services un principe essentiel pour  
le bien-être de nos collègues NUITEUX :

## **LES STAGES, C'EST SUR LES JOURS DE TRAVAIL !**

Pour UN1TÉ, les exemptions partielles ne sont pas prévues par l'APORTT.  
Elles ne sont donc pas réglementaires.

**Seul l'article 70 doit être appliqué.**

Suivez-nous



**UN1TÉ.MI**  
FO

11/03/2026